

Devenir MEMBRE ADHERENT de l'association Créfi

Les statuts associatifs du Créfi définissent deux types d'adhésion :

- les Adhérents
- les Membres adhérents

Les Adhérents

Est *adhérent* tout établissement d'enseignement catholique ayant utilisé les services de l'association en tant que commanditaire de formation.

Les adhérents qui le souhaitent peuvent, à tout moment, solliciter l'adhésion en tant que membre.

Les Membres adhérents

Est *Membre adhérent* tout établissement :

- ayant acquis la qualité d'adhérent au cours des deux années civiles précédant l'exercice en cours ;
- ayant sollicité une adhésion active au moyen d'un bulletin prévu à cet effet et selon la démarche définie.

Les droits des membres adhérents :

- Ils sont invités à l'Assemblée Générale et aux Assemblées Extraordinaires éventuelles.
- Ils sont éligibles au Conseil d'Administration au sein du Collège des Membres Adhérents.
- Ils participent à la vie de l'association et à la politique de l'organisme de formation.

La démarche pour devenir Membre adhérent

Les documents proposant l'adhésion sont adressés en début d'année civile à tout établissement adhérent, afin de permettre la participation à l'Assemblée Générale.

L'adhésion en tant que membre reste cependant possible toute l'année (s'adresser au Créfi).

Pour constituer son dossier de demande d'adhésion, l'établissement devra à la fois :

- exprimer son intention d'adhésion ;
- reconnaître avoir pris connaissance(*) des statuts et règlement intérieur de l'association ;
- désigner une personne physique parmi les administrateurs, dirigeants ou cadres, qui représentera l'établissement auprès du Créfi ;
- régler le montant de la cotisation.

Selon l'article 5-1-3 des statuts, l'adhésion en tant que membre adhérent est soumise à l'accord du Conseil d'Administration.

La cotisation pour l'année 2012

Le Conseil d'Administration a maintenu pour la 3^{ème} année consécutive, le montant de l'adhésion à 30 € pour l'exercice 2012.

L'Assemblée Générale est réservée aux MEMBRES ADHERENTS

AG 2012 : mercredi 25 avril

Précédée d'une table ronde
avec la participation de représentants de la FNOGEC et d'OPCALIA
« La formation en question : aujourd'hui et demain. »

(*) Les statuts et règlement intérieur sont consultables sur www.crefi.fr